

Catalogage et catalogues - bibliothécaires et documentalistes

Autor(en): **Chaix, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD**

Band (Jahr): **53 (1977)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Catalogage et catalogues — bibliothécaires et documentalistes

P. Chaix

Bibliothèque publique et universitaire, Promenade des Bastions, 1205 Genève

Résumé

L'auteur qui dirige une grande bibliothèque scientifique et enseigne la bibliothéconomie depuis 25 ans, expose des méthodes de catalogage en insistant sur l'élaboration des règles, leur application et leurs limites. Il décrit les divers types de catalogues traditionnels surtout du point de vue documentaire. Il conclut par une analyse des facteurs humains de la profession en fonction des tâches spécifiques et complémentaires du bibliothécaire et du documentaliste.

1. Introduction

Cet exposé est basé sur une expérience de plus de trente années à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, et de vingt-cinq années d'enseignement du catalogage et d'autres branches de la bibliothéconomie à l'École de bibliothécaires de Genève. A partir de ces données, on a cherché à dégager les éléments nécessaires à la formation de documentalistes chargés de responsabilités d'organisation, d'administration et de direction. Les normes techniques, que l'on trouve aisément dans les manuels de bibliothéconomie, n'ont été évoquées qu'en fonction des démonstrations requises. Contrairement à l'enseignement traditionnel, on a évité la transmission de connaissances pour s'attacher de préférence à la problématique du sujet.

2. Méthodes de catalogage

Quelle que soit l'activité d'un documentaliste, il est indispensable qu'il connaisse le mécanisme du catalogage. Il faut aussi qu'il soit clair sur les raisons qui ont amené les spécialistes à se pencher sur ces problèmes.

2.1 Elaboration de règles. C'est le besoin de collaboration entre bibliothèques qui a mis en train le processus d'unification des règles de catalogage. Les efforts ont commencé sur le plan local et national. Bientôt les échanges se sont étendus au plan international et des mesures d'unification plus générales sont devenues indispensables.

Il est curieux de constater qu'il a fallu attendre l'année 1961 pour qu'une conférence internationale se réunisse pour mettre au point des principes in-

ternationaux de catalogage. L'objectif de cette première assemblée concernait uniquement le choix et la forme des vedettes. Certains grands principes y furent solennellement adoptés, par exemple la reconnaissance des collectivités, comme responsables d'œuvres au même titre que les personnes physiques. La Conférence de 1961 était composée de délégués nationaux mandatés pour prendre des décisions au nom de leurs pays respectifs. Ainsi, l'adoption ou le rejet de chaque principe faisait-il l'objet de larges discussions suivies de méticuleuses votations. Les décisions prises étaient d'autant plus importantes que les participants s'engageaient à faire appliquer, sur le plan national, les principes admis par la majorité. Dans le cas des recueils de textes, par exemple, le partage des voix n'ayant donné qu'une faible majorité pour le catalogage au titre anonyme, une alternative fut inscrite dans l'acte final, autorisant la mise en vedette du compilateur si son nom figurait sur la page de titre.

L'étape suivante, représentée par l'élaboration de l'ISBD (International Standard Bibliographic Description) a été entreprise en 1969 à Copenhague. L'adoption et la publication de l'ISBD(M) pour les monographies a été suivie par la création de plusieurs groupes d'experts, chargés d'étudier et d'établir des normes pour les publications en série ISBD(S), pour les ouvrages anciens ISBD(A), pour les plans et cartes ISBD(CM), et enfin pour toute documentation n'ayant pas la forme de livre ISBD(NBM). On s'est avisé à ce moment qu'une norme générale coiffant toutes les autres était indispensable, sinon on risquait d'aller à l'anarchie la plus complète par un foisonnement de normes incompatibles entre elles. Ainsi est née en octobre 1975 la Description bibliographique internationale normalisée générale, l'ISBD(G). L'ISBD fondée à Copenhague est le fruit d'une comparaison minutieuse entre plusieurs bibliographies nationales en vue d'en extraire les principes communs. Les initiateurs sont donc partis de la réalité pour construire le système de zones fixes et de ponctuations prescrites caractéristiques de cette notice. A la différence des principes de catalogage adoptés en conférence en 1961, les ISBD sont élaborées pour des experts choisis individuellement pour des tâches spécifiques. Le processus de consultation nationale intervient par l'envoi de documents préparatoires aux instances compétentes, et par un échange de remarques et de propositions. La dernière consultation a lieu dans le cadre des assemblées générales de l'IFLA, d'où le projet est retourné aux experts pour la publication provisoire. Pratiquement, après un ou deux ans d'application, la norme est amendée par une conférence de révision qui autorise une édition définitive.

2.2 Application des règles. L'application de règles nouvelles à des catalogues déjà constitués offre des difficultés qu'il est essentiel d'étudier avant toute décision. Il s'agit d'abord de comparer attentivement les méthodes anciennes avec les normes préconisées. Cet inventaire des différences permettra d'estimer l'importance des changements à effectuer. Quels travaux seraient-ils nécessaires pour adapter le catalogue en question aux Principes de Paris?

Qu'en est-il, par exemple, de la nature des entrées (entrée principale, entrée secondaire, renvoi)? Le classement selon l'ordre mécanique des mots, à l'exclusion de tout système grammatical, est-il déjà appliqué? Les collectivités y figurent-elles déjà comme responsables d'œuvres au même titre que les personnes physiques? D'après les résultats de cette enquête préliminaire, on établira des plans de travail détaillés à longue échéance. Il faut être conscient que des opérations d'une telle envergure nécessitent de la méthode et de la persévérance. Il est également essentiel que le personnel chargé de cette tâche soit persuadé de la valeur du changement; il doit être motivé. Cet aspect du problème est plus important qu'on ne croit, on y reviendra dans le chapitre suivant.

L'introduction des nouvelles méthodes de catalogage à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, aussitôt après leur promulgation sur le plan international, a certainement marqué un progrès pour cette institution. De même, l'adaptation de l'enseignement du catalogage à l'École de bibliothécaires de Genève présentait un avantage évident pour les étudiants de toutes origines qui ont ainsi reçu une formation de valeur internationale. Cependant, il faut reconnaître que l'évolution même des normes complique leur application. Ainsi, l'édition de l'ISBD pour les monographies parues en 1971 a été remplacée par une nouvelle version en 1974 à la suite de la Réunion de révision tenue à Grenoble. Il en va de même pour l'ISBD(S) qui est en pleine révision et dont on attend le nouveau texte au printemps 1977. Dans la pratique, on se persuade sans trop de peine d'un premier changement, un second est déjà plus difficile à admettre, et un troisième apparaît comme un signe de désordre et d'irresponsabilité. C'est à ce moment que la motivation doit être soigneusement entretenue pour éviter le découragement. Il faut que le responsable connaisse assez bien le sujet pour expliquer les raisons de ces apparents revirements. Des réunions d'information devraient précéder la remise de consignes qui peuvent paraître contradictoires. On se rappellera qu'une main-d'œuvre aussi qualifiée que les bibliothécaires n'est pas une machine dont on modifie le programme par la simple introduction d'une nouvelle carte perforée.

2.3 Limites des règles. Quelle que soit la perfection des règles, quelle que soit leur universalité, il est bon de savoir qu'elles ont des limites. Un danger qui menace ceux qui cherchent à unifier le catalogage est de vouloir prévoir une règle pour tous les cas possibles et imaginables. Cette ambition mène à la création de traités de catalogage énormes dont l'utilisation même ne peut s'effectuer sans de grands efforts. Il semble positivement exagéré que les experts de l'ISBD(S), par exemple, songent à consacrer dans leurs travaux un paragraphe aux périodiques bilingues publiés tête-bêche. De même, la description de l'illustration poussée à l'extrême mène à des impasses. Ces exemples tirés de la pratique quotidienne du catalogage et de son enseignement doivent rendre les responsables de ces services extrêmement modestes

et prudents. Malgré l'effort fourni et la valeur des catalogueurs, une frange d'incertitude ne peut être évitée dans les catalogues. Cette marge d'approximation doit être réduite autant qu'il est possible, mais nous devons avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'il n'est pas en notre pouvoir de la supprimer totalement, ne serait-ce qu'en prévision des interprétations personnelles d'une doctrine générale.

3. *Catalogues traditionnels*

La connaissance des différentes formes de catalogue est indispensable pour permettre aux responsables de prendre, au niveau supérieur, des décisions pour l'usager actuel, mais aussi pour celui de demain, pour autant que ses besoins soient prévisibles. Le décideur doit également tenir compte des possibilités spatiales qui s'offrent à moyen terme. Il est souhaitable qu'en faisant des plans d'avenir, on se renseigne aussi sur le développement probable des techniques à disposition.

3.1 Forme matérielle. Sous leur aspect traditionnel, les catalogues peuvent se présenter comme des volumes imprimés, dactylographiés ou manuscrits. Dans ce dernier cas, on sera tributaire de l'écriture du bibliothécaire, élément appelé à jouer un rôle encore important en bibliothéconomie. Formés de fichiers, les catalogues peuvent occuper d'immenses surfaces dans des locaux largement accessibles aux lecteurs et permettent une consultation sans intermédiaire. Le manque de place se faisant sentir le plus gravement dans les bibliothèques de type traditionnel, on a imaginé de placer les tiroirs de fiches sur des chaînes sans fin avec appel mécanique. La consultation n'est alors possible que par une personne à la fois. Ce problème d'encombrement a suscité la recherche de solutions techniques plus radicales, comme la mise sur microfiches des catalogues traditionnels. Une autre solution consiste à mettre en mémoire les notices de catalogage au fur et à mesure de leur élaboration, d'où un gain de place extraordinaire. Le catalogue sur fiches s'applique de préférence à des fonds homogènes groupés en un emplacement bien déterminé. Quant aux collections dispersées spatialement dans des facultés, des instituts et des laboratoires, c'est par une banque de données qu'elles seront le mieux recensées et centralisées. Dans ce cas, la consultation par écran ou par microfiche risque d'exiger certains intermédiaires entre le lecteur et le renseignement. En revanche, la confection de listes ou l'envoi de données bibliographiques sont grandement facilités par cette méthode.

3.2 Structure. Devant l'accroissement des fichiers de grandes bibliothèques, on est en droit de se poser la question de l'unité des catalogues. Est-il recommandable de fragmenter les catalogues par tranches chronologiques? Le lecteur a-t-il avantage à trouver ensemble les fonds les plus récents dans un fichier, alors que les plus anciens sont répertoriés dans un autre? La pro-

tection des fonds anciens peut aussi être améliorée par ce moyen. On protège effectivement des éditions anciennes en les séparant d'éditions récentes groupées dans des fichiers de grande consultation. D'une façon générale, on peut se demander si les catalogues par matières n'auraient pas avantage à être triés périodiquement pour en ôter le matériel d'intérêt purement rétrospectif.

Un autre problème qui concerne la structure interne des catalogues est celui de l'homogénéité des notices. Les fiches sont-elles toutes sur un carton de même qualité? Leur texte est-il uniformément manuscrit, dactylographié, multicopié ou typographié? Les règles appliquées sont-elles identiques pour toutes? Bien souvent, ce souci d'homogénéité empêche les fichiers d'évoluer. On hésite à améliorer les règles par crainte de devoir refaire des notices. Une solution plus pragmatique est possible. Il s'agit de rendre compatibles les anciennes et les nouvelles fiches par le moyen de leurs vedettes, mais sans prétendre uniformiser les descriptions elles-mêmes.

3.3 Types de catalogues. Il tombe sous le sens que toute documentation passe une fois ou l'autre par des catalogues par matières. Il est donc essentiel que le documentaliste en connaisse les différentes formes et les services qu'on peut en attendre. Quant à savoir si les fonds entiers d'une bibliothèque doivent figurer dans les catalogues par matières, c'est une décision à prendre à un niveau assez élevé et qui exige une vue globale de la question. Les catalogues dits spéciaux forment une partie importante de la bibliothéconomie traditionnelle. Ils répondent à des besoins analogues à ceux de la documentation. C'est-à-dire qu'ils mettent en valeur des aspects des documents qui apparaissent difficilement dans les catalogues généraux alphabétiques et ne sont pas non plus pris en considération par les catalogues par matières. Bien que pratiqués dans les bibliothèques, les fichiers de dépouillement sont indéniablement de la documentation.

4. Bibliothécaires et documentalistes

4.1 Tâches spécifiques et complémentaires. Tout bibliothécaire fait plus ou moins de la documentation, et tout documentaliste doit tenir compte des impératifs de conservation et de gestion des documents. Il est faux de dépeindre le bibliothécaire comme essentiellement conservateur et de l'opposer au documentaliste qui dispense généreusement l'information. Je plaide donc, au niveau qui nous occupe, pour un important tronc commun dans l'enseignement destiné aux bibliothécaires et aux documentalistes. Ces connaissances permettront aux uns comme aux autres de jouer un rôle actif dans la protection des documents qu'ils gèrent ou exploitent. Ce respect du matériel bibliographique doit se manifester aussi bien dans le service du prêt que dans les opérations de reprographie. Certaines méthodes de travail introduites récemment dans l'enseignement public sont proprement destructrices des fonds de

bibliothèques. Il s'agit des travaux de groupes, des enquêtes collectives, des exercices de documentation s'appliquant à des collections de périodiques ou même à des manuscrits.

4.2 Motivation. Des enquêtes ont démontré que l'activité de bibliothécaire est souvent une profession de repli suscitée par des échecs dans l'enseignement, la musique ou d'autres carrières. Il est d'autant plus important que les candidats aux études de bibliothéconomie soient persuadés de la valeur du travail qu'ils auront à accomplir. A leur tour, les enseignants doivent indiquer l'importance des notions qu'ils inculquent. Si certaines branches des programmes sont contestées, cela tient au fait que leur utilité n'a pas été suffisamment prouvée. Les directeurs de stages ont également le devoir d'expliquer la raison et la valeur des tâches qu'ils imposent, surtout s'il s'agit de tâches répétitives ou correctives. Ces recommandations s'appliquent aussi bien aux grandes institutions à direction hiérarchisée ou collégiale qu'aux petites. Dans chaque cas, la motivation professionnelle doit exister au départ. Elle doit aussi être entretenue par les responsables à tous les niveaux. Ajoutons que la conversion des bibliothécaires à l'automation peut présenter des difficultés d'adaptation non négligeables. Des catalogueurs habitués à réaliser eux-mêmes des notices sur fiches, à les annoter et à les intercaler manuellement supporteront-ils les contraintes physiques de l'automation: fatigue de lecture aux écrans, perte de mobilité par absence de recours aux fichiers traditionnels? Supporteront-ils les contraintes intellectuelles du système: établissement de bordereaux analytiques d'une extrême rigueur, organisation du travail en fonction des exigences impérieuses des ordinateurs et de leurs horaires d'utilisation, normes de rendement imposées par le coût des moyens techniques mis en œuvre?

4.3 Problèmes relationnels. L'action de partager quelque chose avec quelqu'un implique un engagement personnel et un accord de principe qui va bien au delà d'une simple réalisation technique. C'est pourquoi le catalogage partagé (shared cataloguing) qui consiste à utiliser des fiches établies par une centrale de catalogage suscite tant d'objections de la part des intéressés: les fiches ne correspondent pas aux normes de la bibliothèque, les vedettes ne permettent pas l'intercalation directe et doivent être modifiées. La procédure de commande est trop compliquée, les délais de livraison sont trop longs, les prix sont relativement trop élevés pour une telle prestation. En ce qui concerne le partage des ressources entre bibliothèques (resource sharing in Libraries), soit la mise en commun par plusieurs bibliothèques de tout ou partie de leurs fonctions bibliothéconomiques, c'est un processus encore plus complexe dont la réussite dépend bien davantage, s'il est possible, des dispositions personnelles des intéressés, indépendamment de toute question technique.

5. *Conclusions et perspectives*

A un niveau élevé de décision, il est indispensable de connaître à fond les questions techniques mentionnées dans cet exposé, tout en tenant compte largement des facteurs humains. De plus, une collaboration fructueuse entre bibliothécaires et documentalistes doit être basée sur la formation polyvalente des uns et des autres, et leur compréhension réciproque.

Références

1. International Conference on cataloguing principles, Paris, 9th—18th October, 1961. Report. Ed. by A. H. Chaplin and Dorothy Anderson. Repr. London, C. Bingley, 1969.
2. Statements of principles adopted at the International Conference on cataloguing principles, Paris, October, 1961. Annotated ed. with commentary and examples by Eva Verona, assisted by Franz Georg Kaltwasser, P. R. Lewis, Roger Pierrot. Definitive ed. London, IFLA Committee on cataloguing, 1971.
3. ISBD (M) International standard bibliographic description for monographic publications. 1st standard ed. London, IFLA Committee on cataloguing, 1974.
4. ISBD(S) International standard bibliographic description for serials. London, IFLA Committee on cataloguing, 1974.
5. Fédération internationale des associations de bibliothécaires. Publications diverses.
6. Conference on resource sharing in libraries, Graduate library School University of Pittsburgh, 29 September—1 October 1976. Rapports en cours de publication.

Bibliotheksautomatisierung

R. Nöthiger

ETH-Bibliothek, 8092 Zürich

Abstract

Es wird eine Übersicht über die Möglichkeiten der Bibliotheksautomatisierung gegeben und es wird auf die sich dabei stellenden Probleme eingegangen. Die Anforderungen der Bibliotheken an die EDV werden erläutert. Es wird auf einige Praxisbeispiele eingegangen, etwas ausführlicher wird die ETH-Bibliothek selbst behandelt.